Numéro 153

CHAIRE DE DYNAMIQUE SOCIALE (C.D.S)

MOUVEMENTS & ENJEUX SOCIAUX

Revue Internationale des Dynamiques Sociales



WWW.MESRIDS.ORG
MAI - JUIN 2026
KINSHASA-R.D.C

M.E.S., n°153
Mai - Juin 2026

SOMMAIRE

- François Momindo Wetshingolo, *Déficit des politiques publiques et embouteillages dans la ville de Kinshasa* ……..1
- Guy Ekofa Nsimba, *L'impuissance de la justice constitutionnelle congolaise face au néopatrimonialisme : reconstruction du patriotisme constitutionnel pour faire passer un passé qui ne veut pas passer* ……9
- Michel Diumu Omasombo, Daniel Mulenda Lomena, Nadège Ingrid Gouanlong Kamgang, *Déterminants d'un modèle intégré de la logistique multimodale de transport autour du port en eaux profondes de Banana : analyse des chaînons manquants pour l'ambiversion économique de la RD Congo*..17
- Ruphin Mutwangwefa Soki, Joseph Ibula Matadiwamba, *La prohibition du mariage des mineurs en droit congolais face aux résistances coutumières : analyse juridique et socio-anthropologique*……..32
- Bonfils Omba Onyakonde, Salomon Osako Okonda, *Gouvernance participative et stratégies de communication dans les projets REDD+ : analyse critique du modèle d'intervention de la BCI en RDC*…39
- Sammy D'Elsan Bialu Kalambayi, *Du trafic aérien au rôle de la douane congolaise dans le contrat d'affrètement d'aéronefs pour une meilleure intégration nationale en RD Congo*…….44
- Kazadi Kyamalala-Tata, *Violence sexuelle dans les couples face à la judiciarisation : enjeux, limites et perspectives en droit positif congolais*……52
- David Otshudiema Yonga, Dominique Tumaini Tcheru, Crispin Ebango Molanga, *Les méthodes d'investigation de la police judiciaire en droit comparé : entre modernisation technologique et protection des droits fondamentaux. Analyse comparée des systèmes français, belge et congolais*……58
- Christian Basa Ntolo, *La justice constitutionnelle comme garantie du constitutionnalisme en Afrique francophone noire : cas de la République Démocratique du Congo*…….66
- Serge Pelo Mbozo, *L'ordre mondial à l'épreuve de la multipolarité : la redéfinition du régionalisme africain*……...73
- Timothée Ngongo Tambwe, *Stratégie nationale de cybersécurité en RD Congo : vers un cyberespace de confiance, sécurisé et résilient*…….80
- Prosper Kabulo Kasongo, *La province de Lomami à l'épreuve du développement local : défis et enjeux*…88
- Antoine Lokuli Iloko Y'ompso, *La complexité de la coutume dans le système juridique congolais*……..97
- Joseph Bruno Ndjaya, M.F.J. Nepanepa Kibundila, Amani Isiaka Mwanamasoma, *Impact des pratiques de gestion des ressources humaines sur la performance organisationnelle des entreprises congolaises (Onatra et OCC)*……105
- Eugénie Mapatano Lena Yusse, *Analyse de l'architecture institutionnelle dans la négociation minière en République démocratique du Congo*……..……112
- Issiaka Abdallah Bukinga Matala, *Production des imprimés de valeur sécurisés et performance productive de l'économie congolaise*……..….121
- Jordely Mambu Ngalula, Irady Nkwimi Dilangay, *Le contrôle juridictionnel des actes de gouvernement par la Cour constitutionnelle en droit congolais : fondements et perspectives*……...…131
- Jospin Lisele, Marie–Thérèse Ngalula, Jean Kabangu Bafuila, *La protection des frontières de la RDC grâce aux drones : une étude à l'aune de la théorie réaliste face aux groupes armés transfrontaliers*…….138
- Maurice Eke Ahoka, *Impact socio-économique de l'épargne des ménages de la cité de Lodja* ……144
- Adonis Landu Makindu, *L'utilité juridique et pratique de la lettre de voiture dans l'acte uniforme relatif aux contrats de transport des marchandises par route*……..150

- Sammy D'Elsan Bialu Kalambayi, *Le positionnement ambigu de la RDC dans le libre-échange régional : diagnostic sur les barrières non tarifaires congolaises et formule pour leur démantèlement* ……...157
- Bienvenu N'kasime Mandro, Anderson Nzalonzo Kwilu, *État et fabrication du risque politique dans les contextes institutionnels fragiles : cas de la République Démocratique du Congo*……...165
- Patrick Kadima Ntekesha, Andy Muleka Mulumba, *De la prépondérance masculine à l'égalité conjugale en droit positif congolais : la réforme du Code de la famille de 2016*…….175
- Paul Samangua Okitalange, *La France et la reconfiguration sécuritaire de l'Est de la RD Congo : concurrences géopolitiques et limites du multilatéralisme*……...181
- Emmanuel Shako Emambulu, *La désinvolture face au risque cyber dans le contexte congolais : un frein à la mise en mouvement de l'action judiciaire en matière de cybercriminalité*..……..187
- Bernadette Muisaka Kamono, Joséphat Tshianda Kapinga, Jeanne Nyakato Beangere, *Influence des comportements parentaux sur le bien-être des adolescents scolarisés dans la ville de Kinshasa*…….193
- Packson Minzinga Pakinzi, *La sacralité de la vie humaine face aux contraintes organisationnelles : analyse éthique de la mortalité maternelle à Kinshasa*……..…199
- Isaac Pelendo Zugbangba, Guelord Kakenza Kitumba, Delly Lufungula Mubiala, *Perception des enseignants de la politique de gratuité de l'éducation de base et son influence sur leur motivation professionnelle dans la province éducationnelle Kinshasa-Lukunga (RDC)*……207
- Nathan Mubunda Lukata, *La présomption irréfragable d'irresponsabilité pénale des enfants de moins de 14 ans en RDC : entre protection légale et réalité judiciaire*……..211
- Jonathan Nomba Mbaya, *De la recevabilité d'une requête de sursis à exécution en instance de tierce opposition devant le juge administratif congolais : difficultés pratiques et palliatifs*……217
- Jonathan Lukengu Mukadi, *La police des cimetières en droit congolais : étude critique du cadre normatif et perspectives de réforme*……..……...….225
- Hervé Omombo Wembo, Djéssy Mbuyi-Tshishimbi, *Sécurité alimentaire mondiale et prédation foncière : la RD Congo, nouvel eldorado des grandes puissances*..……...235
- Antoine Muyaya Tshifuaka, *L'encadrement juridique de la procédure disciplinaire dans l'administration publique en RD Congo : une analyse jurisprudentielle*…..……...243
- Eugène Ziakwau Buna, *L'ORBi comme instrument de visibilité, d'accessibilité et de diffusion des connaissances produites à l'Université de Kinshasa : analyse bibliologique et enjeux stratégiques*……..251
- Nothel Lonkange Bolisomi, *La fonction préventive de l'inspection du travail en droit congolais : analyse critique de son pouvoir de conciliation à la lumière du Code du travail et des normes internationales*…...259
- Irady Nkwimi Dilangay, Jordely Mambu Ngalula, *La protection du droit de manifester en public par le juge constitutionnel congolais*……..268
- Dieudonné Nkishi Kazadi, *Les "fallacies" de Paulin Punga Kumakinga : déconstruction critique d'une entreprise de sacralisation du statu quo constitutionnel en République Démocratique du Congo*…..……..275
- Gerry Mwantote Mpia Nsuba, Giscard Mpangi Moseseli, *Conditions ergonomiques et bien-être au travail des agents de l'administration centrale de l'Office congolais de contrôle*..……...287
- Joseph Momba Songo, *La charge de la preuve du motif valable de licenciement en droit congolais : de l'asymétrie probatoire à la nécessité d'un rééquilibrage normatif*...……..294
- Jean Makayi Lokale, *Le caractère secret de l'instruction préjuridictionnelle : entre exigence de confidentialité et contraintes politico-judiciaires devant la Cour de cassation en RD Congo*…….…..300
- Georges Mbayo Mbayo, *La création du consulat général du Kenya à Goma : controverse de lege ferenda en relations consulaires*……..……...308
- Lyse Yanga Mawete, Joël Ipara Motema, Brigitte Iyeli, *Représentations sociales et religieuses du handicap à Kinshasa : lecture anthropologique interprétative et enjeux de développement inclusif*……..316
- Raymond Badiala Minga, *De l'exercice de la souveraineté populaire dans la Constitution du 18 février 2006 en RD Congo : de l'idéal normatif à la pratique politique contemporaine*……..325
- Jean Baptiste Lokando Ekoto, *Axes stratégiques, réalisations et impact de la réforme sur la mise en œuvre du budget-programme en RD Congo*……...331

- Francis Ekondji Liloka, *De l'efficacité des voies de recours dans la procédure de passation des marchés publics : étude comparée entre la République démocratique du Congo et la France*……..339
- Kawaya Sefu Papa, *Migration et développement : papier thématique* ……..…..346
- Joséphat Tshianda Kapinga, Bernadette Muisaka Kamono, Jeanne Nyakato Beangere, *Impact des discours de haine et de violence sur la psychologie des enfants de Kinshasa en situation d'échec scolaire* ……..….353
- Coco Dunguzabolo Kanza, *L'effectivité du dispositif anti-blanchiment en RD Congo : entre conformité normative et impunité structurelle*…… ……359
- David Ngay Ngunz, Miriam Mbensa Diawakwikila, *Les infractions du numérique et leur répression en RD Congo : analyse critique de l'ordonnance-loi n°23/010 du 13 mars 2023 portant code du numérique*……367
- Achille Umba Di Mamona, *Revue de littérature sur les approches psychologiques de la conformité fiscale dans des pays en voie de développement*……373
- Josephine Kasongo Vumilia, *Performance du District Health Information Software 2 dans la surveillance des maladies évitables par la vaccination : influence des attitudes des utilisateurs dans la province du Tanganyika (RDC)*……...382
- Léon Mingidim À Manyimabel, *Pour l'administration de la justice contre les auteurs des changements anticonstitutionnels de gouvernement*……....390
- Freddy Muganza Beya, *Stabilité financière, qualité institutionnelle et performances macroéconomiques en RD Congo : analyse du rôle modérateur des institutions*……..397
- Lucie Mwadi Lufika, *Le développement du tourisme balnéaire à Kinshasa : opportunités, contraintes et perspectives stratégiques*……..410
- Raymond Badiala Minga, *Les procédés de la démocratie participative et délibérative comme leviers de revitalisation de la souveraineté populaire en République démocratique du Congo*…….416

LES PROCÉDÉS DE LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE ET DÉLIBÉRATIVE COMME LEVIERS DE REVITALISATION DE LA SOUVERAINETÉ POPULAIRE EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

par

Raymond BADIALA MINGA

Apprenant en D.E.S., Faculté de Droit,
Université de Kinshasa

Résumé

La République Démocratique du Congo (RDC) connaît une crise persistante de la représentation politique, marquée par une défiance croissante des citoyens à l'égard des institutions et une participation limitée à la gestion des affaires publiques. Dans ce contexte, la démocratie participative et la démocratie délibérative apparaissent comme des modèles alternatifs susceptibles de renforcer l'effectivité de la souveraineté populaire. À travers une approche juridique, doctrinale et comparative, cette étude analyse les fondements théoriques de ces formes démocratiques, évalue leur mise en œuvre en RDC et identifie les contraintes qui en limitent l'effectivité. Elle démontre que, sous réserve d'une adaptation aux réalités sociopolitiques congolaises, ces mécanismes constituent des instruments pertinents de revitalisation démocratique.

Mots-clés : *Démocratie participative, démocratie délibérative, souveraineté populaire, gouvernance, RDC.*

Abstract

The Democratic Republic of Congo faces a persistent crisis of political representation, characterized by growing distrust toward institutions and limited citizen participation. In this context, participatory and deliberative democracy emerge as alternative models capable of strengthening popular sovereignty. Through a legal and comparative approach, this paper analyzes their theoretical foundations, assesses their implementation in the Congolese context, and highlights their limitations. It argues that, if adapted to local realities, these mechanisms can significantly contribute to democratic revitalization.

INTRODUCTION

La dynamique démocratique en République Démocratique du Congo demeure marquée par une consolidation encore fragile, malgré les avancées institutionnelles introduites par la Constitution du 18 février 2006. Si ce texte consacre la souveraineté du peuple comme principe fondamental de l'État, sa mise en œuvre révèle des limites structurelles liées à une crise persistante de la représentation politique. Cette crise se manifeste notamment par une défiance accrue des citoyens à l'égard des institutions, des contestations électorales récurrentes et une faible participation citoyenne en dehors des cycles électoraux.

Dans ce contexte, l'exercice de la souveraineté populaire apparaît largement réduit à un moment ponctuel — l'élection — sans prolongement effectif dans la gouvernance quotidienne. Cette situation rejoint les analyses de Bernard Manin (1995), selon lesquelles la démocratie représentative tend à privilégier la sélection des gouvernants au détriment de la participation active des citoyens.

Face à ces limites, la démocratie participative et la démocratie délibérative s'imposent comme des modèles complémentaires visant à renforcer l'implication citoyenne. Inspirées respectivement de la pensée de Jean-Jacques Rousseau (1762) et des travaux contemporains de Jürgen Habermas (1997), ces approches reposent sur l'idée que la légitimité démocratique ne peut se réduire au vote, mais doit intégrer des mécanismes de participation continue et de délibération publique.

Dès lors, la question centrale de cette étude est la suivante : dans quelle mesure les procédés de la démocratie participative et délibérative peuvent-ils contribuer à revitaliser la souveraineté populaire en RDC ? L'hypothèse avancée est que leur institutionnalisation effective permettrait de corriger les insuffisances du modèle représentatif en favorisant une implication citoyenne durable.

L'analyse développée dans cette étude s'inscrit dans une perspective pluridisciplinaire, à la croisée du droit constitutionnel, de la science politique et de la sociologie de la démocratie. Elle vise à dépasser une lecture formelle de la souveraineté populaire pour en interroger les conditions effectives de réalisation dans le contexte congolais, marqué par une crise de la représentation et une faible participation citoyenne.

Sur le plan méthodologique, la présente étude adopte une démarche qualitative, analytique et critique, articulée autour de plusieurs approches complémentaires. D'une part, elle repose sur une analyse juridique des textes congolais, notamment la Constitution du 18 février 2006 et les dispositions relatives à la décentralisation, à la participation citoyenne et aux libertés publiques. Cette approche permet de dégager le cadre normatif dans lequel s'inscrivent les mécanismes démocratiques en RDC. D'autre part, une analyse doctrinale est mobilisée à travers l'examen des travaux scientifiques en droit constitutionnel, en théorie

politique et en gouvernance démocratique. Cette démarche vise à situer l'étude dans les débats académiques contemporains et à confronter les différentes approches théoriques.

En outre, l'étude intègre une analyse comparative et contextuelle, consistant à mettre en perspective les expériences étrangères en matière de démocratie participative et délibérative, tout en tenant compte des spécificités sociopolitiques congolaises. Cette approche permet d'identifier des modèles transposables et d'évaluer leur pertinence dans le contexte local. Enfin, une lecture socio-politique des pratiques institutionnelles est proposée, afin d'appréhender les écarts entre les normes juridiques et leur mise en œuvre effective. Comme le souligne Jean Carbonnier (2004), l'effectivité du droit dépend de son appropriation par les acteurs sociaux et des conditions concrètes de son application.

Ainsi structurée, cette démarche méthodologique permet de proposer une analyse à la fois rigoureuse, critique et contextualisée des mécanismes de démocratie participative et délibérative, en mettant en évidence leurs potentialités et leurs limites dans le processus de revitalisation de la souveraineté populaire en République Démocratique du Congo.

I. FONDEMENTS THEORIQUES DES DEMOCRATIES PARTICIPATIVE ET DELIBERATIVE

1.1. La démocratie participative : une réactivation de la souveraineté citoyenne

La démocratie participative se définit comme un ensemble de mécanismes institutionnels visant à associer directement les citoyens à la prise de décision publique, au-delà du seul exercice du droit de vote. Elle s'inscrit dans une perspective critique de la démocratie représentative, en cherchant à réduire la distance entre gouvernants et gouvernés et à renforcer l'implication citoyenne dans la gestion des affaires publiques.

Sur le plan théorique, cette approche trouve son fondement dans la conception de la souveraineté populaire développée par Jean-Jacques Rousseau (1762), pour qui la volonté générale ne peut être authentiquement exprimée que par la participation directe des citoyens. Dans cette perspective, la délégation du pouvoir à des représentants ne saurait suffire à garantir la légitimité démocratique, ce qui justifie la mise en place de mécanismes complémentaires de participation.

Dans les systèmes contemporains, la démocratie participative se matérialise à travers divers instruments, parmi lesquels figurent les consultations publiques, les budgets participatifs, les initiatives citoyennes ou encore les référendums locaux. Ces dispositifs permettent aux citoyens d'intervenir dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques, contribuant ainsi à une démocratisation du processus décisionnel.

La littérature contemporaine souligne que ces mécanismes participatifs jouent un rôle essentiel dans le renforcement de la légitimité des décisions publiques. Comme l'a montré Carole Pateman (1970), la participation citoyenne favorise non seulement l'efficacité des politiques publiques, mais également le développement des compétences civiques et le sentiment d'appartenance à la communauté politique. De même, Pierre Rosanvallon (2008) met en évidence l'émergence de nouvelles formes de légitimité démocratique fondées sur l'implication directe des citoyens, en complément des mécanismes électoraux.

Dans le contexte de la République Démocratique du Congo, la démocratie participative apparaît comme un levier potentiel de revitalisation de la souveraineté populaire, dans un environnement marqué par une défiance envers les institutions et une faible inclusion des citoyens dans les processus décisionnels. Elle constitue ainsi un correctif aux limites structurelles de la représentation politique, en favorisant une gouvernance plus inclusive et plus proche des réalités sociales.

1.2. La démocratie délibérative : vers une légitimité fondée sur la discussion

La démocratie délibérative repose sur l'idée que la légitimité des décisions politiques ne découle pas uniquement du vote majoritaire, mais de la qualité du processus de délibération qui les précède. Elle met l'accent sur le rôle du débat public comme espace de formation de la volonté collective, fondé sur l'échange argumenté entre citoyens libres et égaux.

Cette conception trouve son expression la plus aboutie dans les travaux de Jürgen Habermas (1997), qui développe la théorie de l'agir communicationnel. Selon Habermas, une décision politique est légitime lorsqu'elle résulte d'un processus de discussion rationnelle, inclusif et non contraint, dans lequel les participants peuvent faire valoir leurs arguments dans des conditions d'égalité. La démocratie délibérative vise ainsi à substituer à une logique de confrontation une logique de coopération fondée sur la recherche du consensus.

Dans cette perspective, la délibération publique remplit plusieurs fonctions essentielles. Elle permet, d'une part, d'améliorer la qualité des décisions en intégrant une pluralité de points de vue et en favorisant une meilleure compréhension des enjeux. D'autre part, elle renforce la transparence du processus décisionnel en rendant visibles les arguments et les justifications des choix politiques. Enfin, elle contribue

à la construction collective de la décision, en impliquant les citoyens dans un processus de co-production normative.

Les travaux de Joshua Cohen (1989) et de James Fishkin (2009) ont également enrichi cette approche en proposant des dispositifs concrets de délibération, tels que les jurys citoyens ou les sondages délibératifs. Ces instruments visent à créer des espaces de discussion structurés permettant aux citoyens de s'informer, de débattre et de formuler des recommandations éclairées.

Dans le contexte congolais, la démocratie délibérative présente un intérêt particulier en ce qu'elle permet de renforcer la légitimité des décisions publiques dans un environnement marqué par une faible confiance institutionnelle. En favorisant le dialogue, la transparence et la participation, elle contribue à construire une gouvernance plus ouverte et plus inclusive.

II. ÉTAT DES LIEUX EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

2.1. Un cadre juridique formellement favorable à la participation citoyenne

Le cadre juridique congolais offre, en apparence, des bases normatives propices au développement de la démocratie participative et délibérative. La Constitution du 18 février 2006 consacre en effet la souveraineté du peuple comme principe fondamental de l'État, affirmant que celle-ci s'exerce notamment par voie de référendum et d'élections, mais également par d'autres formes d'expression démocratique.

En premier lieu, le référendum constitue un instrument de participation directe permettant au peuple de se prononcer sur des questions d'intérêt national. Il traduit, sur le plan juridique, la reconnaissance de la capacité du citoyen à intervenir directement dans le processus décisionnel, conformément à l'idéal rousseauiste de souveraineté populaire.

En deuxième lieu, la décentralisation, érigée en principe constitutionnel, vise à rapprocher le pouvoir des citoyens en transférant certaines compétences aux entités territoriales décentralisées. Cette organisation territoriale favorise théoriquement l'émergence de mécanismes participatifs à l'échelle locale, en permettant une meilleure prise en compte des besoins des populations. Comme le souligne Pierre Rosanvallon (2008), la proximité entre gouvernants et gouvernés constitue une condition essentielle du renforcement de la légitimité démocratique.

En troisième lieu, les libertés publiques, notamment la liberté d'expression, la liberté d'association et la liberté de réunion, constituent des garanties fondamentales pour l'exercice de la participation citoyenne. Ces droits permettent aux citoyens de s'organiser, de débattre et de formuler des revendications dans l'espace public. Dans la perspective de la démocratie délibérative développée par Jürgen Habermas (1997), ces libertés sont indispensables à la formation d'un espace public de discussion rationnelle.

Toutefois, malgré cette architecture juridique relativement avancée, plusieurs analyses soulignent un écart significatif entre les normes constitutionnelles et leur mise en œuvre effective. Comme l'a montré Jean Carbonnier (2004), l'effectivité du droit dépend moins de sa proclamation que des conditions sociales, politiques et institutionnelles de son application. En RDC, cet écart se traduit par une faible opérationnalisation des mécanismes participatifs prévus par les textes.

2.2. Des pratiques participatives émergentes mais faiblement institutionnalisées

Au-delà du cadre normatif, la République Démocratique du Congo connaît l'émergence de certaines pratiques participatives portées par la société civile et, dans une moindre mesure, par les autorités publiques. Ces initiatives témoignent d'une dynamique de participation citoyenne, bien que celle-ci demeure encore embryonnaire.

Parmi ces pratiques, on peut citer les forums citoyens, qui constituent des espaces de dialogue entre les populations et les autorités locales. Ces forums permettent d'exprimer des préoccupations, de formuler des recommandations et de favoriser une certaine transparence dans la gestion des affaires publiques. Ils s'inscrivent dans une logique de délibération collective, proche des modèles théorisés par Joshua Cohen (1989).

Les consultations locales représentent également une forme de participation, notamment dans le cadre de projets de développement ou de politiques publiques spécifiques. Elles visent à recueillir l'avis des populations concernées et à intégrer leurs attentes dans les décisions. Toutefois, ces consultations restent souvent ponctuelles et ne s'inscrivent pas dans un cadre institutionnel stable.

Par ailleurs, les actions de la société civile, portées par des organisations non gouvernementales, des mouvements citoyens ou des associations locales, jouent un rôle important dans la promotion de la participation démocratique. Ces acteurs contribuent à la sensibilisation des citoyens, à la mobilisation sociale et à la surveillance des actions publiques. Dans la perspective de Pierre Rosanvallon (2008), ils participent à l'émergence d'une « contre-démocratie », fondée sur la vigilance et l'intervention citoyenne.

Cependant, malgré ces initiatives, plusieurs limites structurelles entravent leur développement. D'une part, ces pratiques demeurent faiblement institutionnalisées, ce qui limite leur impact sur les décisions publiques. Elles dépendent souvent de la volonté ponctuelle des autorités ou de l'initiative des acteurs de la société civile, sans cadre juridique contraignant.

D'autre part, elles souffrent d'un manque de ressources, de coordination et de reconnaissance institutionnelle, ce qui réduit leur capacité à influencer durablement les politiques publiques. Enfin, la faible culture de participation citoyenne, liée à des facteurs socio-économiques et politiques, constitue un obstacle supplémentaire à leur consolidation.

En définitive, l'état des lieux en RDC révèle une situation contrastée : si le cadre juridique offre des potentialités importantes pour le développement de la démocratie participative et délibérative, leur mise en œuvre effective reste limitée. Cette situation confirme la nécessité d'une réforme visant à renforcer l'institutionnalisation et l'opérationnalisation des mécanismes participatifs, afin de transformer les principes juridiques en pratiques démocratiques effectives.

III. LIMITES STRUCTURELLES

L'analyse de la mise en œuvre des mécanismes de démocratie participative et délibérative en République Démocratique du Congo met en évidence l'existence de contraintes structurelles majeures, qui entravent leur effectivité et limitent leur impact sur la revitalisation de la souveraineté populaire. Ces contraintes relèvent à la fois de facteurs politiques et sociopolitiques, révélant une inadéquation entre les ambitions normatives et les réalités institutionnelles.

3.1. Les contraintes politiques : entre déficit de volonté et instrumentalisation

Les limites observées dans le développement des mécanismes participatifs en RDC tiennent en grande partie à des facteurs politiques, au premier rang desquels figure le manque de volonté politique. Bien que le cadre constitutionnel consacre des principes favorables à la participation citoyenne, leur mise en œuvre effective dépend largement de l'engagement des autorités publiques. Or, dans de nombreux cas, ces mécanismes demeurent formels et peu opérationnels, faute d'une volonté réelle de partager le pouvoir décisionnel avec les citoyens.

Cette situation peut être interprétée à la lumière des analyses de Bernard Manin (1995), qui souligne que les systèmes représentatifs tendent à concentrer le pouvoir entre les mains d'une élite politique, réduisant ainsi les espaces d'intervention citoyenne. Dans le contexte congolais, cette concentration du pouvoir s'accompagne d'une réticence à institutionnaliser des dispositifs susceptibles de remettre en cause les équilibres politiques existants.

Par ailleurs, les mécanismes participatifs font parfois l'objet d'une instrumentalisation politique. Ils peuvent être utilisés comme des outils de légitimation des décisions déjà prises, plutôt que comme de véritables espaces de co-construction des politiques publiques. Dans cette perspective, la participation devient un dispositif symbolique, destiné à donner une apparence démocratique à des processus décisionnels largement fermés. Cette dérive rejoint les analyses de Pierre Rosanvallon (2008), qui met en garde contre les formes de « démocratie d'apparence » où la participation est mobilisée à des fins de communication politique plutôt que de transformation réelle des pratiques de gouvernance.

En outre, la faiblesse des mécanismes de contrôle et de reddition des comptes contribue à renforcer ces dérives. En l'absence d'institutions capables de garantir la transparence et l'intégrité des processus participatifs, ceux-ci peuvent être détournés de leur finalité initiale.

3.2. Les contraintes sociopolitiques : entre déficit de culture démocratique et inégalités structurelles

Au-delà des facteurs politiques, la mise en œuvre effective de la démocratie participative et délibérative en RDC se heurte à des contraintes sociopolitiques profondes, liées notamment au faible enracinement de la culture démocratique. Dans de nombreux contextes, la participation citoyenne reste limitée par une méconnaissance des droits et des mécanismes institutionnels, ainsi que par une faible confiance dans les institutions publiques.

Comme l'a montré Carole Pateman (1970), la participation démocratique ne peut se développer durablement sans un apprentissage progressif des pratiques citoyennes. Or, en RDC, les conditions historiques, politiques et socio-économiques ont contribué à limiter cet apprentissage, ce qui affecte la capacité des citoyens à s'engager activement dans les processus participatifs.

Par ailleurs, l'accès limité à l'information constitue un obstacle majeur à la participation effective. Dans une perspective délibérative, la qualité du débat public dépend de la disponibilité et de la circulation de l'information. Comme le souligne Jürgen Habermas (1997), une délibération démocratique authentique suppose que les citoyens disposent d'informations suffisantes pour formuler des jugements éclairés. En

RDC, les inégalités d'accès à l'information, liées notamment à des facteurs économiques, éducatifs et technologiques, limitent la capacité des citoyens à participer de manière informée aux processus décisionnels.

Enfin, le clientélisme politique constitue une contrainte structurelle particulièrement significative. Il se traduit par des relations d'échange entre acteurs politiques et citoyens, fondées sur des logiques de faveur et de dépendance, plutôt que sur des principes de citoyenneté et d'intérêt général. Ce phénomène tend à détourner les mécanismes participatifs de leur finalité, en les transformant en instruments de mobilisation électorale ou de redistribution ciblée. Dans cette perspective, la participation citoyenne perd son caractère délibératif et se réduit à une logique transactionnelle.

Ces contraintes sociopolitiques révèlent que la mise en œuvre de la démocratie participative et délibérative ne peut être envisagée indépendamment d'un travail de transformation des conditions sociales et culturelles de la participation. Elle suppose notamment un renforcement de l'éducation civique, une amélioration de l'accès à l'information et une lutte contre les pratiques clientélistes.

En définitive, les limites structurelles identifiées mettent en évidence que la faiblesse des mécanismes participatifs en RDC ne résulte pas uniquement de lacunes institutionnelles, mais également de dynamiques politiques et sociales profondément ancrées. Cette situation confirme que la revitalisation de la souveraineté populaire passe par une approche globale, intégrant à la fois des réformes institutionnelles et des transformations sociopolitiques.

IV. PERSPECTIVES DE REVITALISATION DE LA SOUVERAINETE POPULAIRE

Face aux limites structurelles identifiées, la revitalisation de la souveraineté populaire en République Démocratique du Congo suppose une transformation profonde des mécanismes de gouvernance, fondée sur une institutionnalisation effective de la participation citoyenne, l'intégration des innovations technologiques et une adaptation aux réalités socioculturelles locales. Cette dynamique implique une reconfiguration du modèle démocratique, orientée vers une gouvernance plus inclusive, délibérative et ancrée dans les pratiques sociales.

4.1. L'institutionnalisation des mécanismes participatifs

La première condition de revitalisation réside dans l'institutionnalisation des mécanismes de démocratie participative, afin de dépasser leur caractère ponctuel et informel. Il s'agit de leur conférer un cadre juridique stable, garantissant leur régularité, leur transparence et leur impact sur les décisions publiques.

Parmi les dispositifs les plus pertinents figurent les budgets participatifs, qui permettent aux citoyens de prendre part à l'allocation des ressources publiques à l'échelle locale. Inspirés d'expériences internationales, ces mécanismes favorisent la transparence, la responsabilisation des autorités et l'appropriation des politiques publiques par les populations. Comme le souligne Carole Pateman (1970), la participation directe aux décisions renforce les compétences civiques et la légitimité des institutions.

Les jurys citoyens constituent également un instrument prometteur. Ils consistent à réunir un échantillon représentatif de citoyens chargés de délibérer sur des questions spécifiques et de formuler des recommandations. Dans la perspective de la démocratie délibérative développée par Jürgen Habermas (1997), ces dispositifs permettent de créer des espaces de discussion structurés, favorisant l'émergence d'un consensus éclairé.

Par ailleurs, le renforcement des assemblées locales participatives peut contribuer à rapprocher les citoyens des centres de décision. Ces structures offrent un cadre institutionnel à la participation, en permettant un dialogue régulier entre élus et citoyens. Dans la logique de Pierre Rosanvallon (2008), elles participent à la construction d'une démocratie de proximité, fondée sur l'interaction directe entre gouvernants et gouvernés.

Ainsi, l'institutionnalisation de ces mécanismes constitue une étape essentielle pour transformer la participation citoyenne en un élément structurant de la gouvernance démocratique.

4.2. Le rôle des technologies : vers une démocratie numérique

La transformation numérique offre de nouvelles opportunités pour le développement de la participation citoyenne. La démocratie numérique désigne l'ensemble des dispositifs utilisant les technologies de l'information et de la communication pour faciliter l'implication des citoyens dans les processus décisionnels.

Les plateformes citoyennes numériques permettent, par exemple, de recueillir les avis des citoyens, d'organiser des consultations en ligne et de diffuser des informations sur les politiques publiques. Ces outils

contribuent à élargir l'espace public et à favoriser une participation plus inclusive, notamment pour les populations éloignées des centres de décision.

Dans la perspective habermassienne, ces technologies peuvent renforcer l'espace public délibératif en facilitant la circulation de l'information et l'échange d'arguments. Toutefois, leur efficacité dépend de plusieurs conditions, notamment l'accès équitable aux technologies, la qualité de l'information diffusée et la capacité des institutions à intégrer les contributions citoyennes dans les décisions.

En RDC, le développement de la démocratie numérique doit tenir compte des inégalités d'accès aux infrastructures technologiques et des défis liés à la fracture numérique. Néanmoins, il constitue un levier stratégique pour moderniser la gouvernance et renforcer la participation citoyenne.

4.3. L'adaptation au contexte congolais : entre modernité et traditions

La revitalisation de la souveraineté populaire en RDC ne peut se limiter à l'importation de modèles étrangers. Elle suppose une adaptation aux réalités socioculturelles locales, afin de garantir l'appropriation des mécanismes participatifs par les populations.

Dans cette perspective, l'intégration des pratiques traditionnelles de délibération apparaît comme une piste particulièrement pertinente. Les sociétés africaines disposent de formes endogènes de gouvernance fondées sur la discussion collective, la recherche du consensus et la participation communautaire. Ces pratiques peuvent être mobilisées pour enrichir les dispositifs modernes de démocratie participative et délibérative.

Par ailleurs, le renforcement de la décentralisation constitue un levier essentiel. En rapprochant les centres de décision des citoyens, la décentralisation favorise une meilleure prise en compte des besoins locaux et facilite l'émergence de mécanismes participatifs adaptés. Elle contribue ainsi à la construction d'une démocratie de proximité, condition indispensable à l'effectivité de la souveraineté populaire.

Comme le souligne Jean Carbonnier (2004), l'effectivité du droit dépend de son adéquation avec les pratiques sociales. Dès lors, la réussite des réformes envisagées suppose une articulation entre normes juridiques et réalités culturelles, afin de construire un modèle démocratique hybride, à la fois moderne et enraciné dans les traditions locales.

En définitive, les perspectives de revitalisation de la souveraineté populaire en RDC reposent sur une combinaison de réformes institutionnelles, d'innovations technologiques et d'adaptations socioculturelles. Cette approche intégrée permet de dépasser les limites du modèle représentatif classique et d'ouvrir la voie à une démocratie plus participative, délibérative et inclusive.

CONCLUSION

Au terme de cette analyse, il apparaît que la crise de la démocratie représentative en République Démocratique du Congo ne résulte pas uniquement de défaillances institutionnelles, mais également d'un déficit structurel de participation citoyenne dans la conduite des affaires publiques. Malgré un cadre constitutionnel qui consacre la souveraineté du peuple, l'exercice effectif de celle-ci demeure largement limité à des mécanismes électoraux ponctuels, sans véritable prolongement dans la gouvernance quotidienne.

L'apport principal de cette étude réside dans la mise en évidence du potentiel transformateur des démocraties participative et délibérative comme instruments de revitalisation de la souveraineté populaire. En s'appuyant sur les fondements théoriques issus des travaux de Jean-Jacques Rousseau, Jürgen Habermas et Bernard Manin, il a été démontré que la légitimité démocratique ne peut se réduire à la représentation, mais doit intégrer des formes d'implication directe et de délibération collective des citoyens.

Toutefois, l'étude révèle que la mise en œuvre de ces mécanismes en RDC se heurte à des contraintes politiques et sociopolitiques majeures, notamment le manque de volonté politique, l'instrumentalisation des dispositifs participatifs, la faible culture démocratique et les inégalités d'accès à l'information. Ces obstacles confirment que la transformation du modèle démocratique ne peut être envisagée sans une réforme globale des pratiques institutionnelles et des conditions sociales de la participation.

Dans cette perspective, les propositions formulées — institutionnalisation des mécanismes participatifs, développement de la démocratie numérique, intégration des pratiques traditionnelles et renforcement de la décentralisation — constituent des pistes concrètes pour construire une gouvernance plus inclusive et plus légitime. Elles traduisent la nécessité d'un modèle démocratique hybride, articulant modernité institutionnelle et enracinement socioculturel.

Au-delà du cas congolais, cette réflexion s'inscrit dans une problématique plus large relative à l'évolution des démocraties contemporaines, marquées par une exigence croissante de participation, de transparence et de responsabilité. Elle invite à repenser la souveraineté populaire non comme un principe

abstrait, mais comme une pratique vivante, reposant sur l'implication active des citoyens dans la construction du bien commun.

En définitive, la revitalisation de la souveraineté populaire en République Démocratique du Congo ne saurait être réduite à une réforme institutionnelle isolée. Elle suppose une transformation profonde des rapports entre l'État et la société, fondée sur la confiance, la participation et la délibération. C'est à cette condition que la démocratie pourra pleinement remplir sa fonction de régulation sociale et politique dans un État de droit.

BIBLIOGRAPHIE

I. Ouvrages

- ARISTOTE, *La Politique*, Paris, Vrin, 1990.
- CARBONNIER, J., *Sociologie juridique*, Paris, PUF, 2004.
- HABERMAS, J., *Droit et démocratie : entre faits et normes*, Paris, Gallimard, 1997.
- MANIN, B., *Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Flammarion, 1995.
- PATEMAN, C., *Participation and Democratic Theory*, Cambridge, Cambridge University Press, 1970.
- RAWLS, J., *A Theory of Justice*, Cambridge, Harvard University Press, 1971.
- ROSANVALLON, P., *La contre-démocratie : la politique à l'âge de la défiance*, Paris, Seuil, 2008.
- ROUSSEAU, J.-J., *Du contrat social*, Paris, Garnier-Flammarion, 1762.

II. Articles scientifiques et contributions académiques

- COHEN, J., « Deliberation and Democratic Legitimacy », in *The Good Polity*, Oxford, Blackwell, 1989.
- FISHKIN, J., *When the People Speak: Deliberative Democracy and Public Consultation*, Oxford, Oxford University Press, 2009.
- MBATA MANGU, A., « L'État de droit et la démocratie en Afrique », Revue africaine de droit, 2010.
- NZONGOLA-NTALAJA, G., *The Congo from Leopold to Kabila: A People's History*, London, Zed Books, 2002.

III. Rapports et documents internationaux

- BANQUE MONDIALE, *Rapport sur la gouvernance en Afrique*, Washington.
- ORGANISATION DES NATIONS UNIES, *Rapports sur la gouvernance démocratique*, New York.

Centre de recherche d'interface université-société

COMITÉ DE RÉDACTION ET ADMINISTRATION

- Directeur-Editeur : Sylvain Shomba Kinyamba, Professeur Ordinaire
- Rédacteur en Chef : Gaston Mwene Batende, Professeur Emérite
- Rédacteur en Chef adjoint : Patrick Develtere, Professeur Ordinaire
- Secrétaire de rédaction : Michel Kandolo Edungu, Chef de Travaux
- Relation avec les partenaires : Jean Pierre Mpiana, Professeur Ordinaire
- Archivage et logistique : Ingrid Mulamba Feza, Professeure Associée

CONSEIL SCIENTIFIQUE

Professeurs Baeke Viviane, Batamba Balembu Antoine ; Bongeli Yeikeo Ya Ato Emile ; Develtere Patrick ; Ekala Pierre ; Gretry Lucille ; Huib Huyse ; Inswan Bidum Pierre ; Kaminar Théo-Macaire ; Kapalayi Mutanga Roger-Vincent ; Labana Lasay'abar Jean Berck Mans ; Malemba N'sakila Gilbert ; Matabisi Nico ; Mbalanda Willy ; Mbela Hiza Login ; Mbuyi Musongela François ; Mokonda Bonza Floratin ; Mukoka Nsenda François ; Mulamba Feza Ingrid ; Muluma Munanga Albert ; Musa Alokpo Dieudonné ; Musao Kalombo Célestin ; Mutunda Mwembo Pierre ; Mpiana Tshitenge Jean Pierre ; Mwabila Malela Clément ; Mwene Batende Gaston ; Ndeke Zamba Casimir ; Ngoma Binda Elie ; Ngoy Bisongo Colby ; Nkuanzaka Inzanza Adélard ; Ongevela Van Jan, Osokonda Okenge Basile, Ponsar Paul, Reychler Luc ; Sekimonyo Wa Magango Côme ; Shomba Kinyamba Sylvain ; Wingenga Jeannot ; Yandju Marie-Claire ; Yere Afobe Innocent Zimango Gama Romain.

Immeuble CDS n°3, Trafic, Route de l'Ouest,
Campus de l'Unikin, Tél. : 0999903563 /
shombakin@yahoo.fr,
www.mesrids.org
Dépôt légal : MR 3.02103.57117
N° ISSNB : 2790-3095 (impr.)
N° ISSNB : 2790-3109 (ligne)

